

**DECISION**

**OBJET : Demande de subvention Centralités rurales en région (C2R) pour le projet de Voie verte sur rails phase 2 à Montchanin**

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

« Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023 accordant délégation de signature du président à Madame Isabelle LOUIS, 4ème vice-présidente en charge de la contractualisation, l'autorisant à signer tous documents relatifs aux programmes contractualisés et notamment les demandes d'aides,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur :

« Le dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du dispositif Centralité rurales en région (C2R) ;

Considérant le projet de Voie verte sur rails phase 2 à Montchanin ;

La Communauté Urbaine sollicite le soutien de la Région, au titre du dispositif Centralité rurales en région, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Région (C2R)	94 000 € HT_ 40%
FEDER Urbain	94 000 € HT_40%
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	47 000 € HT_20%
TOTAL	235 000 € HT_100%

DECIDE ce qui suit :

D'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet de Voie verte sur rails phase 2 à Montchanin ;

-d'autoriser la Vice- Présidente à solliciter les subventions de la Région, au titre du dispositif Centralités rurales en région (C2R) et à mener les démarches afférentes ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 17 mai 2024

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 17 mai 2024  
et publié, affiché ou notifié le 17 mai 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Isabelle LOUIS

